**NOTE D’INFORMATION**

**Financement disponible pour les employeurs**

*L’Employment Assistance Fund* (EAF, Fond d’assistance à l’emploi) apporte une aide financière aux personnes en situation de handicap, ou à leur employeur, pour financer une gamme de modifications, d’équipements et de services liés à l’emploi.

Cette aide est disponible pour aider les personnes en situation de handicap qui sont déjà en poste, de même que celles qui ont besoin d’aide pour trouver du travail et pour s’y préparer.

Quelques exemples d’utilisation de l’EAF :

* modifications et équipement sur le lieu de travail, comme les technologies d’assistance, les équipements électroniques et de communication ;
* appareils utilisés par les technologies de la communication ;
* services d’interprètes Auslan (langage des signes australien) ;
* logiciels et mises à jour ;
* aménagements matériels du lieu de travail ;
* adaptations de véhicules motorisés professionnels ;
* formations à la sensibilisation à la surdité ;
* formations à la sensibilisation au handicap ; et
* services d’aide spécialisée liée à l’emploi pour les employés vivant avec des problèmes de santé mentale ou des troubles de l’apprentissage.

**Subventions salariales**

Les subventions salariales apportent une incitation financière aux employeurs qui offrent un emploi à durée indéterminée aux personnes en situation de handicap et aux travailleurs âgés.

En votre qualité d’employeur, il est possible que vous remplissiez les conditions requises pour recevoir à une aide financière visant à soutenir l’emploi d’une personne en situation de handicap, par l’intermédiaire du *Disability Employment Services (DES) Wage Subsidy Scheme* (Programme de subventions salariales des Services pour l’emploi des personnes en situation de handicap) ou de *Restart for Mature Workers* (Retour à l’emploi des travailleurs âgés).

Pour en savoir plus sur l’EAF ou les subventions salariales, consultez www.jobaccess.gov.au ou appelez un conseiller JobAccess au 1800 464 800 – les appels à partir de téléphones portables sont facturés.